

- L'historique du projet

Depuis plusieurs années, la Sainte Baume fait, l'objet d'une réflexion en vue de l'évolution d'un projet global de territoire, pouvant éventuellement conduire à un Parc naturel régional.

Au vu de la richesse de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, la Sainte Baume avait fait partie des zones répertoriées comme éligibles au titre de la politique régionale des « Parcs naturels régionaux » en Provence-Alpes-Côte d'Azur (étude menée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement en 1988-1989).

Au début des années 2000, des contacts ont été pris entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements et les Communes concernées. En 2003, la Région a délibéré en faveur de l'engagement d'une étude menée par l'association de préfiguration d'un Parc naturel régional de la Sainte Baume.

Les conclusions de cette étude ont été remises en 2005.

- Les principales conclusions de l'étude préalable

Cette étude a mis en évidence :

- une forte demande autour de l'idée d'un Parc naturel régional sur le territoire de la Sainte Baume et les fortes motivations des acteurs locaux, notamment des élus des vingt communes de l'association de préfiguration ;

- une grande richesse floristique et faunistique due à la triple influence alpine, steppique et méditerranéenne, avec de nombreuses espèces en limite de répartition géographique et une grande richesse culturelle liées aux richesses du territoire (huile de cade, câpriers, résine de pin, chaux, travertin, bauxite, gypse, glace, etc.) et paysagère nécessitant une plus grande protection et une meilleure mise en valeur,

- une fragilité socio-économique (fréquentation touristique de proximité, notamment les fins de semaine ; pression foncière et urbaine très fortes) qui appellent la recherche d'un équilibre de développement, une nécessaire amélioration sur le plan social (emplois, services à la population) et une indispensable participation des acteurs locaux.

Quatre atouts ont été répertoriés :

- la richesse des patrimoines naturels et culturels,
- la motivation des élus locaux et leurs projets,
- l'implication du mouvement associatif,
- les ambitions des socio professionnels

Parallèlement, quatre handicaps ont été identifiés :

- le découpage du territoire,
- le cloisonnement entre les collectivités territoriales,
- le manque d'information,
- la pression sur le foncier.

Le périmètre d'étude proposé dans la présente délibération comprend 28 communes : Aubagne, Auriol, Belgentier, Le Beausset, La Bouilladisse, Brignoles, La Cadière d'Azur, La Destrousse, Le Castellet, La Celle, Cuges-les-Pins, Evenos, Garéoult, Gémenos, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans les Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte Baume, Riboux, La Roquebrussane, Roquevaire, Rougiers, Saint Maximin la Sainte Baume, Saint Zacharie, Signes, Solliès Toucas, Tourves.

La première étape de la démarche de création qui s'engage nécessite de la part des élus locaux de créer un Syndicat mixte de préfiguration, qui réunira les partenaires du projet à savoir la Région, les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var, les EPCI et les Communes. Il aura pour mission principale l'élaboration de la charte, l'animation du projet et la réalisation d'un programme d'actions pilotes et démonstratives. Il veillera également à l'articulation de ce projet avec les autres outils d'aménagement du territoire. L'adhésion au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte Baume fera l'objet d'une décision spécifique lors d'une prochaine Assemblée du Conseil régional.

Les élus locaux, qui ont souhaité s'engager collectivement sur une démarche volontaire et concertée ont sollicité la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui soutient ce projet et a compétence pour engager la procédure de création et prescrire l'élaboration de la charte constitutive du futur Parc naturel régional de la Sainte Baume.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :